

N° 364 | AVRIL | 2019

# 36 000 COMMUNES

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

## FENÊTRE SUR

Le wiki des maires

## DOSSIER LA CULTURE AU CŒUR DU VILLAGE

PAROLE À

Yolaine de Courson

# SOMMAIRE

BRÈVES 3

DOSSIER 5

La culture au cœur  
du village

ACTUALITÉS 12

Mobilités, École de la  
confiance, Leader

RÉSEAU 14

Mairie du XXI<sup>e</sup> siècle,  
L'appel aux citoyens

PAROLE À 16

Yolaine de Courson,  
Présidente du groupe  
«Enjeux de la ruralité»

FENÊTRE SUR 18

Le wiki des maires

Photo de Une : ©ALTEDIT



## ÉDITO

@defibrillators

**VANIK BERBERIAN**

**Président AMRF**

## Les territoires ruraux, Français et Européens, globules rouges de l'Union européenne, si on le décidait. Vraiment.

*Il est des campagnes électorales qui en réalité ne s'arrêtent jamais, y compris après les résultats officiellement proclamés. C'est le cas pour les élections européennes. Campagne permanente entre les scrutins qui opposent régulièrement dans le débat les forces en présence : les pro-européens, les anti-européens, les euro-sceptiques, les l'Europe-oui-mais-pas-celle-là, etc. Dans quelques jours le pays retournera dans le grand bain et on sait déjà que les arguments de campagne, des uns et des autres, seront une fois de plus recyclés. Même si les turbulences fondamentales que connaît le pays aujourd'hui viendront, à n'en pas douter, se fondre dans le débat strictement européen. Ce d'autant plus, que certains sujets sont la conséquence même des directives européennes, donc politiquement et techniquement imbriqués.*

*Mais retenons un sujet important, s'il en est, parmi d'autres : la faiblesse de la consommation des crédits européens identifiés sous la bannière des programmes Leader. On mesure la conviction et l'énergie nécessaire aux acteurs de ces programmes. La non consommation des crédits autrement dit, le scandale des scandales, est littéralement insupportable ! Sur les 687 millions d'€ envisagés par Bruxelles, seuls 28 millions ont été consommés en 5 ans, et le reste retournera à Bruxelles s'il n'est pas utilisé d'ici 2020.*

*Alors que les événements qui bouleversent le pays ont des causes très clairement identifiées depuis longtemps comme les fractures territoriales et sociales, on néglige autant de réponses qui pourraient utilement être apportées, si le processus était vraiment plus opérationnel.*

*Une fois encore le diagnostic qui conduit à l'identification des blocages est connu. (Pour mémoire, en 2013 c'est 1,2 milliards d'€ qui étaient perdus). On ne peut que regretter cette incompréhensible incurie à la française. On sait ce qui ne va pas et on ne fait rien ou presque pour y remédier rapidement. Citons parmi les blocages initiaux l'incompatibilité des systèmes informatiques, et pour certains toujours en cours : la complexité du montage des dossiers, les critères d'obtention plus restrictifs qu'incitatifs, les sur-complications technocratiques imposées par certaines administrations régionales zélées, les délais de paiement trop long qui mettent en péril économiquement les porteurs de projets. Pas étonnant que cela provoque renoncement, désillusion, lassitude et inertie. Alors qu'il n'en est rien dans de nombreux autres pays d'Europe !*

*Plus généralement et nous ne le dirons jamais assez, en France comme en Europe, il nous faut passer d'une politique d'assistantat et de compensation pour les territoires ruraux à une véritable politique d'investissement dans ces territoires. Pour cela un outil politique est nécessaire, un Agenda Rural partagé par l'ensemble des acteurs qui font vivre ces territoires.*

*Un agenda rural qui engage la responsabilité des pouvoirs publics de manière claire et concrète, sur la base d'un calendrier réaliste, doté de moyens financiers adaptés, et permettant une action qui redonne ambition et espoir aux habitants des territoires ruraux et plus largement à tous les français. Et pourquoi pas, soyons fous, à l'ensemble des citoyens européens.*

**VOUS AVEZ  
UNE QUESTION ?**

**CONTACTEZ L'AMRF**

**AU 04 37 43 39 80**

**OU PAR COURRIEL AMRF@AMRF.FR**

**ET RETROUVEZ-NOUS SUR**



@Maires\_Ruraux



@mairesrurauxamrf

**36 000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE N° 364 AVRIL 2019**

**Édité par** l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Maréchal Foch 69006 LYON  
Tél. 04 37 43 39 80 • Fax 04 37 23 59 87  
amrf@amrf.fr

**Fondateurs** : Etienne Furtos, Jean Herbin,  
François Paour, Gérard Pelletier,  
Pierre-Yves Collombat, Andrée Rabilloud

**Rédaction** : 52, avenue Maréchal Foch 69006 LYON  
Tél. 04 37 43 39 80

**Directeur de la publication** : Vanik Berberian  
**Directeur de la rédaction** : Cédric Szabo  
**Rédaction en chef** : Julie Bordet-Richard et  
Pierre-Marie Georges

**Ont collaboré à ce numéro** : Claire Delfosse,  
Yolaine de Courson

**Impression** : Imprimerie IPS • Dépôt légal :  
1<sup>er</sup> trimestre 2019 • CPPAP 0621 G 84400 •  
ISSN : 0245 - 3185

**Comité de rédaction** : Marie Jeanne Béguet,  
Dominique Bidet, John Billard, Jean-Paul Carteret,  
Guy Clua, Dominique Dhumeaux, Michel Fournier,  
Nadine Kersaudy, Louis Pautrel, Luc Waymel  
**Relation abonnés - Réseau** : Catherine Champeymont  
Tél. 04 37 43 39 80 • amrf@amrf.fr  
**Abonnements** : Adhérents 19 €, Non-adhérents 37 €,  
CCP LYON 1076-40 Y



## Le Gland d'Or

### Les contes de la Cour sur l'accès aux services

*L'accès aux services publics dans les territoires ruraux*, tel est le titre du rapport de la Cour des comptes présenté à l'Assemblée. Dans un exercice convenu, la Cour poursuit son œuvre pour euphémiser les retraits de services publics en parlant de « *resserrement des réseaux nationaux de services au public* ». C'est poétique et sans doute moins douloureux pensent les « sages » de la rue Cambon. Pis, pas une fois la mairie n'est citée pour dire sa mission et la manière dont elle pourrait être un point d'appui aux départs des opérateurs de l'État. Et si la Cour reconnaît à demi-mot qu'il y a sans doute eu des maladroites dans la gestion des cartes d'identité, elle affirme – accrochez-vous – que cela a pour objectif « d'assurer une meilleure professionnalisation des agents des collectivités locales qui en ont la charge ».

Reconnaissons néanmoins à la Cour une forme de lucidité qui devrait alerter l'État sur la nécessité de mobiliser davantage les opérateurs. Ainsi,

« l'objectif de « bon débit pour tous » constitue une étape intermédiaire » et de poursuivre en reconnaissant que « pour les zones les moins denses, dites d'initiative publique, qui recouvrent les territoires ruraux et représentent 14,7 millions de locaux, les délais de raccordement seront plus longs. En 2023, le raccordement via la fibre optique n'y concernerait que 10 millions de locaux, soit 68 % des locaux raccordables ». Vous voilà avertis !

Autre vice récurrent de la Cour, son approche uniquement démographique. C'est le cas pour les médecins où la Cour trouve que rapporté à la population, le rural n'est pas si mal desservi ; pis pour les gendarmeries, où l'on serait dans un territoire privilégié au regard de la densité de professionnels rapportée à la population. De quoi se plaint-on ? Si ce n'est justement de rester dans une approche quantitative. Ainsi lors de son audition le Président Migaud a répondu à un député qui l'interrogeait sur les risques liés aux préconisations de fermer certains services d'urgence entre minuit et 8 heures : « *il va de soi qu'il va falloir trouver des solutions alternatives* ». Lesquelles ? Le mystère demeure aux termes des 154 pages de ce document.

Rapport à retrouver sur : [www.ccomptes.fr/fr/publications/laces-aux-services-publics-dans-les-territoires-ruraux](http://www.ccomptes.fr/fr/publications/laces-aux-services-publics-dans-les-territoires-ruraux)

ILS ONT DIT...

« *L'agenda rural constituera la feuille de route pour la ruralité jusqu'à la fin du quinquennat* ».

Sébastien Lecornu, le jeudi 14 mars, à l'occasion d'un débat organisé au Sénat par le groupe RDSE.

« *Si un ministre, un préfet ou un parlementaire LREM vous fait les yeux de Chimène pour vous dire que la DETR a tangiblement augmenté ; répondez-lui avec vos plus beaux yeux de merlans frits que les fonds parlementaires ont en partie abondé la dotation. La politique est vraiment affaire de trompe-l'œil !* ».

Vanik Berberian, sur twitter, le 24 mars.

« *Tant pour la couverture mobile que pour la fibre, les normes de débit futures y sont inférieures à celles retenues par l'Union européennes* ».

Lu dans le rapport de la Cour des comptes sur *L'accès aux services publics dans les territoires ruraux* publié le 20 mars.

## 7,2 Milliards d'euros

C'est le montant qui est distribué tous les ans par l'État au titre de la dotation forfaitaire de base.

Or, comme l'affirme l'AMRF depuis des années, la distribution de cette somme, qui correspond à plus de 40 % des dotations globales aux communes (18,4 Milliards d'euros au total, toutes dotations confondues), se fait sur le principe du 1 pour 2, entre ruraux et urbains selon la population de la commune.

En 2018, le montant global de la DGF pour les régions, départements et communes (+ groupements) a été de 29,9 milliards d'€.

Autre inégalité notoire, la dotation de solidarité urbaine est de 43 % plus élevée que son équivalente rurale.

Et curieusement, la note confidentielle distribuée aux parlementaires de la majorité du moment à l'Assemblée est muette sur la répartition des 7,2 Md€.

Encore un coup du stagiaire ?

Merci la loi NOTRe !

Dans l'Hérault, le président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault s'est permis d'envoyer une missive postale aux habitants de la commune de Saint-Guilhem-le-Désert pour leur expliquer que le transfert de la compétence Eau à l'EPCI a entraîné une baisse du prix de l'eau. Faux, a immédiatement réagi la commune par une lettre ouverte tournant en dérision la lettre du Président et ses déclarations sur le prix de l'eau, en démontrant au contraire que le prix était bien moins onéreux pour les habitants avant le transfert. La loi NOTRe a gagné ceci : plutôt que de pousser les collectivités à la coopération, elle les emmène vers la confrontation en donnant lieu à des campagnes de désinformation.

 campagnol.fr

LE SITE INTERNET DES MAIRES RURAUX DE FRANCE



### MONTSEVEROUX le site du mois

La commune de Montseveroux, en Isère (960 habitants), utilise l'outil de réservation de salles mis à disposition par Campagnol.fr pour la gestion de ses salles communales. Couplé à un calendrier intégré, le formulaire de demande de réservation permet aux administrés de visualiser la disponibilité et de faire une réservation en ligne depuis le site communal : <https://montseveroux.fr/>

### En bref

Orange réfléchit à la création d'un groupe de réflexion national sur la ruralité



L'AMRF a été sollicitée pour participer à la mission de préfiguration d'un Agenda rural par la ministre de la Cohésion des territoires. Aux côtés de Vanik Berberian, Cécile Gallien pour l'AMF et Pierre Jarlier pour les petites villes de France siègeront pour les communes. Côté parlementaires, D. Labaronne (Indre-et-Loire) pour l'Assemblée et P. Joly (Nièvre) pour le Sénat participeront à ces travaux lancés le 28 mars par la Ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline Gourault.



Selon l'« UFC - Que Choisir » le débit internet en zone rurale est 2 à 5 fois plus faible qu'en ville (5,2 Mb/s en haut débit dans les villages contre 9,1 Mb/s en ville ; et 49 Mb/s en très haut débit dans les villages contre 284 Mb/s en ville), la faute à « des répartiteurs moins bien équipés par les opérateurs »... New Deal ?



## LA CULTURE AU CŒUR DU VILLAGE

La culture en milieu rural contribue à rapprocher les habitants, à développer le tourisme, à favoriser les mobilités, à promouvoir la qualité des territoires, à préserver le cadre de vie, à accroître l'attractivité et l'emploi local, etc. Pourtant, si elle semble être partout, la culture est nulle part à la fois, la faute à l'absence d'une réelle politique de la part de l'État à destination des territoires ruraux, trop souvent grimés comme des déserts culturels. Au contraire, de nombreux exemples témoignent tout au long de l'année du dynamisme culturel des campagnes grâce à l'implication croisée des élus, des acteurs culturels locaux et des habitants. Un changement de regard sur la ruralité s'impose, qu'évoqueront les maires ruraux rassemblés en Assemblée Générale à Najac le 6 avril prochain.

**E**n affirmant le 31 janvier dernier lors de ses vœux aux professionnels de la culture que « *la réalité, c'est que les politiques culturelles se font partout en France, dans tous nos territoires. Elles doivent partir des territoires, et non être appliquées aux territoires. Vous le savez. Vous le voyez. Vous le vivez* », le ministre de la Culture, Franck Riester a reconnu à demi-mot l'échec du paradigme descendant de

l'État pour accompagner localement les collectivités qui œuvrent au développement culturel de leur territoire. Moins de politiques descendantes à partir des grandes institutions culturelles souvent localisées en ville, et plus de proximité culturelle en soutien aux acteurs locaux, voilà un message qui correspond au sentiment exprimé par les élus des communes rurales qui doivent trop souvent développer des trésors d'ingéniosité pour mener à bien leurs projets culturels.

### Repenser la proximité culturelle

En martelant le 19 février à l'occasion du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel

(CCTDC) que « les politiques culturelles se construisaient et partaient des territoires », le ministre reconnaît qu'il est erroné de penser qu'il ne se passe rien dans les territoires ruraux et qu'au contraire les DRAC ont trop longtemps été absente de ce terrain-là. Souhaitant faire des « *DRAC les interlocuteurs privilégiés des élus locaux* » le ministère de la Culture semble enfin accéder aux revendications de nombreux acteurs de la ruralité pour qu'enfin les dispositifs concertés entre l'État et les collectivités soient adaptés aux réalités de terrain. Revendication conjointe de l'AMRF et de la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture

**UN CHANGEMENT DE REGARD  
SUR LA RURALITÉ S'IMPOSE**

**VOIR LE DYNAMISME DES  
COMMUNES RURALES  
SUPPOSE DE CHANGER DE  
LOGICIEL DE PENSÉE, EN  
ACCORDANT UNE ATTENTION  
PARTICULIÈRE À LA  
DIVERSITÉ DES FORMES DE  
L'ACTION CULTURELLE EN  
MILIEU RURAL**

(FNCC) lors du CCTDC, la valorisation de l'expérimentation culturelle des collectivités locales qui ne cessent de prouver leur engagement dans l'invention comme dans le soutien financier doit être mieux reconvenue, accompagnée et simplifiée afin de promouvoir la diversité artistique et culturelle sur tous les territoires, et notamment les espaces ruraux.



## **Lutter contre les fractures territoriales et changeant de regard sur la ruralité**

Mais si la perspective d'inaugurer de nouvelles formes de contractualisation plus souples entre les collectivités et l'État, plus attentives aux richesses des territoires peut être saluée, les communes rurales n'ont pas attendu pour agir, et l'Assemblée générale de l'AMRF le 6 avril sera l'occasion de rendre compte des nombreuses initiatives menées localement. Mais comme d'habitude, voir le dynamisme des communes rurales suppose de changer de logiciel de pensée, en accordant une attention particulière à la diversité des formes de l'action culturelle en milieu rural. Moins sectoriel et plus transversal qu'en ville, le financement multi-partenariat des initiatives culturelles à la campagne en limite en effet souvent le recensement dans les bases de données officielles, focalisées sur les grands équipements culturels. Pourtant, à la croisée du développement local, du tourisme patrimonial, de l'éducation populaire, de l'associationnisme villageois, et de l'entrepreneuriat privé, le rural donne la preuve toute l'année qu'il est loin d'être un désert culturel.

C'est par exemple le cas avec le déploiement du Pass Culture (qui est entré en phase de test dans cinq départements nonobstant les problèmes de couverture 4G et les inégalités d'accès au service que cela engendre...) pour lequel l'AMRF a demandé qu'il ne soit pas un simple chèque pour aller consommer de la culture en ville, mais qu'il puisse permettre à chacun de recenser les activités culturelles disponibles en milieu rural pour permettre à de jeunes urbains de venir découvrir la richesse culturelle des campagnes. Car en matière culturelle aussi il apparaît urgent de lutter contre le centralisme ambiant, avec trop souvent des déclarations de bonnes intentions à destina-

tion des « petites » structures rurales sans pour autant reconnaître leur rôle structurant en termes de proximité (le rapport Orsenna sur les bibliothèques s'émerveillait par exemple de l'investissement des bénévoles dans le maintien et la vitalité des réseaux de lecture publique, sans pour autant proposer une once de financement complémentaire).

## **Valoriser la co-construction des projets culturels**

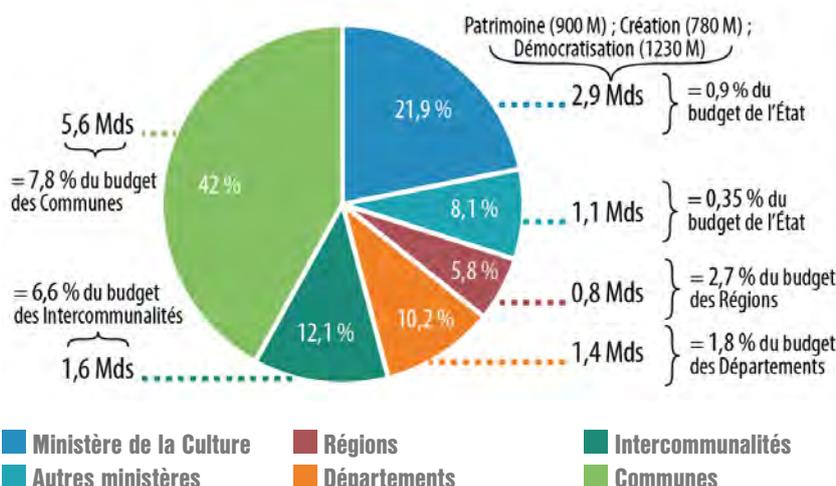
Sortir de la rigidité des financements actuels et valoriser la prise d'initiative des communes est un vœu pieu. Mais en attendant, malgré la fragilité des financements et l'absence chronique de visibilité quant à leur pérennité, les élus, les artistes, les associations et les habitants sont toujours plus nombreux à s'investir dans le développement culturel de leur territoire. La spécificité du milieu rural réside en effet dans les liens étroits noués entre les artistes, les acteurs locaux et le territoire, pour faire émerger des projets et trouver une façon de faire adaptée aux spécificités de la ruralité, là où l'action du ministère de la Culture reste très lacunaire. Autres lieux, autre esprit, les territoires ruraux cultivent une gamme de relations complémentaires entre acteurs de la culture qui est le moteur de la réussite des événements qui y sont organisés et qui sont plébiscités par un nombre croissant de spectateurs venus des villes voisines.

**EN MATIÈRE  
CULTURELLE AUSSI  
IL APPARAÎT URGENT DE  
LUTTER CONTRE  
LE CENTRALISME  
AMBIANT**

## Éléments de cadrage

### Le poids prépondérant des communes dans le financement de la Culture

À rebours des images d'Épinal sur le présumé rôle central de l'État en matière culturelle, les chiffres du financement de la culture montrent au contraire une très nette tendance à la territorialisation des politiques culturelles. La place occupée par les collectivités territoriales, et tout particulièrement les communes, dans le financement de la culture, en volume, mais de manière encore plus significative en part de leur budget, illustre leur rôle essentiel dans le dynamisme des territoires.



Sources : Deps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017 ; Ministère des Finances et des comptes publics, 2017 ; Loi de finances initiale 2016.

### Une action de l'État encore et toujours très centralisée

Si personne ne conteste le rôle central de la capitale dans le rayonnement culturel global du pays, la clé de répartition des financements de l'État en matière culturelle illustre une forme d'inégalité territoriale, puisqu'il investit au mieux 20 euros par habitant dans les régions hors Île-de-France, contre 140 euros par habitant en Île-de-France. En pourcentage ce retrait est important, puisque la part de financement assuré par l'État hors Île-de-France chute à 10 %, quand celui des départements est multiplié par deux et que celui des communes devient majoritaire.

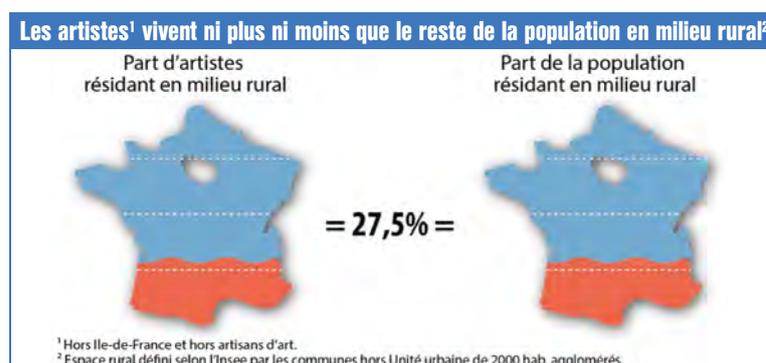
		France	Régions hors Île-de-France
État	-20	30 %	10 %
Régions	-1	6 %	5 %
Départements	+9	10 %	19 %
Intercommunalités	+2	12 %	14 %
Communes	+10	42 %	52 %

Sources : Deps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017 ; Ministère des Finances et des comptes publics, 2017 ; Loi de finances initiale 2016.

### De nombreux artistes implantés dans les campagnes

Ce surinvestissement dans la capitale et plus généralement dans les métropoles est souvent justifié par les principes de l'économie créative, selon laquelle le dynamisme culturel des villes permettrait d'attirer des artistes et des entrepreneurs de la culture. Or, les chiffres sont là encore têtus et témoignent que l'attractivité du rural ne se limite pas à sa fonction résidentielle : en effet, hors Ile-de-France la part d'artistes vivant en milieu rural (communes de moins de 2000 habitants) est très

exactement la même que la part globale de la population (27,5%). Cette attractivité du rural pour les artistes ne se limite pas à la France. Aussi, le géographe et chercheur américain Richard Florida, grand instigateur mondial de la métropolisation des activités culturelles dans les années 1990, fait aujourd'hui son mea-culpa en affirmant que « les arts dans les zones rurales jouent un rôle clé en stimulant l'innovation, laquelle mène, en définitive, au développement économique et à l'amélioration du niveau de vie. Le mythe selon lequel les zones urbaines sont créatives et les zones rurales ne le sont pas n'est qu'un mythe ».



Auteur : Pierre-Marie Georges 2017 ; Source : Insee, Recensement de la population 2013

ENTRETIEN



## CLAIRE DELFOSSE

*Géographe, professeure des universités à l'Université Lumière Lyon 2. Elle a écrit de nombreux articles sur le rôle de la culture dans les espaces ruraux.*

### **Quelle est la spécificité des espaces ruraux en matière de politiques culturelles par rapport aux zones urbaines ?**

*La principale différence est liée à la nature des acteurs. On y observe une moindre intervention du ministère de la Culture qui concentre ses lignes du financement dans les grandes structures culturelles et les grands événements localisés en ville, et dans son sillage, les régions qui ont une politique similaire. Si ce n'est sa politique pour la lecture et le patrimoine, le ministère travaille très peu avec les territoires ruraux. Pourtant, la rareté des équipements culturels en milieu rural masque le foisonnement culturel qui s'y développe et auquel participent d'autres acteurs. Certains sont bien identifiés, comme les départements, même si les stratégies sont très différentes d'un département à l'autre, d'autres moins connus comme le ministère de l'Agriculture, d'autres en perte de vitesse comme l'Europe avec son programme Leader qui était jusqu'à présent très orienté sur la culture et le patrimoine, etc. Mais ce qui caractérise surtout les politiques culturelles en milieu rural, c'est leur ancrage sur des lignes de développement local en appui des communes.*

### **Justement, quel est le rôle des communes rurales dans le développement culturel de leur territoire ?**

*Ce sont clairement les communes qui financent le plus la culture. Mais en milieu rural, l'affaiblissement de leurs budgets limite aujourd'hui leur capacité d'action. De fait, si leurs intercommunalités mènent souvent des politiques en termes d'accès à des services de proximités culturelles (bibliothèques, écoles de musique, etc.), il y a aujourd'hui un déficit de soutien aux initiatives culturelles, notamment en termes de création artistique. Dans un contexte de manque de formation et d'absence d'ingénierie (très peu*

**CE SONT LES COMMUNES QUI FINANCENT  
LE PLUS LA CULTURE**

## **L'INNOVATION CULTURELLE N'EST PAS LE PRIVILÈGE DES MÉTROPOLES**

*de contrats de ruralité concernent par exemple la culture), tout repose sur le dynamisme des élus et leur capacité à travailler avec le milieu associatif et culturel local et à cultiver les coopérations avec les petites villes.*

### **Vous insistez pourtant sur l'idée que l'espace rural n'est pas un désert culturel...**

*Oui, car ce qui est une faiblesse (le manque de financements) peut se révéler un atout en imposant aux acteurs de travailler ensemble. La coopération est clairement la marque de fabrique de la culture en milieu rural, que ce soit avec les villes de proximité, avec les acteurs du développement à différentes échelles (de l'Europe à l'EPCI) et surtout à travers des programmes transversaux, notamment avec les acteurs patrimoniaux qui peuvent apporter une part d'ingénierie aux projets culturels. Le ministère s'en rend bien compte aujourd'hui, avec dans certaines DRAC non plus des conseillers sectoriels, mais des « responsables territoires » qui s'organisent pour répondre aux nouvelles attentes des territoires.*

### **Pourquoi la culture est-elle de plus en plus identifiée comme un levier important du développement des territoires ?**

*On parle aujourd'hui de « tourisme de territoire » pour évoquer les mutations de l'offre touristique qui s'appuient de plus en plus sur un ensemble d'animations et d'activités. Mais je pense qu'il ne faut pas réduire l'intérêt de la culture au tourisme comme le font beaucoup d'EPCI. Car la culture est aussi un enjeu très fort pour les habitants en termes de lien social et d'attractivité pour les jeunes couples qui décident de s'installer à la campagne pour créer leur activité. Certains élus ont d'ailleurs bien compris qu'il y a tout à gagner à ne pas limiter l'offre culturelle aux demandes d'éducation culturelle pour les plus jeunes, mais à s'adresser aussi aux jeunes adultes. Car au-delà de la seule attractivité de leur territoire en termes d'image, la culture est aussi un facteur d'emploi, avec des entrepreneurs, des TPE et des artistes qui représentent un nombre d'emplois non négligeable. Certes les évolutions sont contrastées d'un territoire à l'autre, mais l'innovation culturelle n'est pas le privilège des métropoles contrairement à ce qui est trop souvent affirmé.*

## La culture au cœur des territoires : les villages ne manquent pas d'initiatives



69 | CHAMBOST-LONGESSAIGNE

### **Initiative : Décoration de Noël du village par les habitants**

Considérant que la culture, c'est aussi le vivre ensemble, la commune a mobilisé les habitants pour décorer le village pour les fêtes de fin d'année dans le respect du développement durable. Cette initiative répond à la protection de l'environnement par l'usage de matériaux de récupération, d'éléments naturels et sans avoir recours à l'électricité. Elle favorise le lien social intergénérationnel par l'organisation d'ateliers permettant la fabrication et l'installation. D'ailleurs, sur le plan économique, elle n'a pas accentué la dépense liée à la consommation d'électricité ni celle relative aux achats de nouvelles guirlandes.

**Coût :** environ 300 euros par an (peinture, papier, petits sapins)

**Résultat :** La décoration du village au moment des fêtes est saluée par de nombreux visiteurs qui viennent aussi découvrir une magnifique crèche mise en place dans l'église par des bénévoles.



06 | BEUIL

### **Initiative : Création d'une galerie d'art et d'un parcours des arts**

L'image de la commune était cantonnée à celle d'une station de montagne principalement tournée vers les activités sportives et environnementales. Les élus ont souhaité montrer que le territoire ne se résumait pas à cela en amenant l'art au plus près des habitants. Le village se trouvant à plus de 80 km de la plus petite ville dans laquelle il y a un musée, la création de la galerie permet de proposer un premier niveau d'accès aux œuvres d'art.

**Coût :** 50 000 euros

**Résultat :** La salle ne désemplit pas durant la saison estivale et depuis 2018 également durant la saison hivernale avec de multiples expositions. La salle est gratuitement mise à disposition des artistes qui se chargent de l'ouvrir au public. Des ventes se font. C'est en moyenne environ 150 visiteurs par semaine avec des artistes variés : peinture, sculpture, photos...avec des pics à 800 visiteurs par semaine pour un village de 517 habitants.



70 | LAVONCOURT



### **Initiative : Le Rendez-vous**

Le Rendez-vous musique classique s'attache depuis sept ans à démocratiser l'accès à la culture en milieu rural par des concerts accessibles et de qualité. Des musiciens reconnus se déplacent de village en village pour aller à la rencontre du public et le familiariser à l'univers classique. Le format est particulier : chaque concert est ponctué d'interventions de l'artiste auprès des spectateurs. Un pot de l'amitié est ensuite proposé au public afin de prolonger la rencontre et partager un moment de convivialité. En amont des concerts, le Rendez-vous des enfants propose des actions culturelles en milieu scolaire. Le Rendez-vous des enfants est une véritable chance que savent saisir les pôles éducatifs du territoire, car les élèves peuvent poser toutes leurs questions à de grands musiciens qui se produisent dans le monde entier.

**Coût :** 20 000 euros par an pour plusieurs villages de Haute-Saône.

**Résultats :** Fréquentation en hausse constante depuis la première édition (180 spectateurs en 2012, 550 en 2018).



## 36 | LEVROUX



### **Initiative :** Festiv'arts en Berry

Festiv'art en Berry est un festival pluridisciplinaire dans le nord de l'Indre. Il a pour objet de développer la diffusion culturelle dans des sites patrimoniaux, sans s'enfermer dans un genre particulier et essentiellement dans les territoires ruraux. L'objectif était de donner de la visibilité à un territoire en y créant une marque fédératrice. L'enjeu a été de se former et d'acquérir des compétences en programmation artistique, afin de diffuser une culture de qualité dans les territoires ruraux éloignés des scènes nationales.

**Coût :** 38 000 euros cette année pour 18 dates

**Résultat :** en 2013, 63 personnes à la première date ; en 2018 plus de 4000 spectateurs



## 81 | LACAZE

### **Initiative :** Agora des Hautes Terres d'Oc

Depuis l'origine, le but de la restauration du château de Lacaze est de donner une nouvelle vie à ce bâtiment qui n'était plus qu'une ruine située au centre du village. Ce château dont l'histoire s'inscrit du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, rebaptisé «Agora des Hautes Terres d'Oc» est maintenant un outil polyvalent à la disposition de tous les acteurs de la vie civile : collectivités, entreprises, associations, etc. La volonté est d'être un lieu structurant pour une culture de qualité en

milieu rural, d'accompagner le développement touristique, et d'être un point de rencontre pour des séminaires d'entreprises, conférences et autres stages... L'objectif était de ne pas transformer ce château en une «coquille vide» ou un musée de plus mais en faire un centre d'échanges culturels au service de la Montagne tarnaise : une réhabilitation du patrimoine au service du vivant.

**Coût :** plus de 1 400 000 euros ont été investis dans ce projet.

**Résultat :** Une programmation qui offre durant 5 à 6 mois par an un éventail riche et varié d'activités culturelles : représentations théâtrales, concerts de musique classique, de chansons françaises, de musique du Monde, de Rock, cinéma, expositions de peinture, sculpture, photographie, conférences, stages culturels (sculpture, peinture, théâtre, etc.) et diverses autres manifestations. Un public varié, venant à la fois de Lacaze, du territoire de la Montagne du Tarn, du reste du département, mais aussi de Toulouse, Montpellier et de bien d'autres horizons.



## 87 | VICQ-SUR-BREUIL

### **Initiative :** Création d'un musée d'Art Naïf, d'Art Brut et de Pratiques singulières

Transformation d'un ancien presbytère en espace culturel incluant agence postale et médiathèque. Ce pôle culturel a permis en rebond la création d'une épicerie-bar-pressé. Le presbytère était au centre du village et menaçait ruine. Les finances municipales ne permettaient pas de le restaurer, mais grâce à divers partenaires, le lieu est devenu un pôle d'attractivité de la commune.

**Coût :** 1 400 000 euros

**Résultat :** Entre 9 et 10 000 visiteurs payants/an



## 07 | SAINT MAURICE D'IBIE

### **Initiative :** Sauvegarde et restauration de l'église romane du village

L'objectif était de sauver de l'effondrement l'église romane du village et de restaurer ce monument historique, en le mettant en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite afin de pouvoir ensuite utiliser le lieu pour des concerts de musiques classiques car l'acoustique de cette église est de grande qualité.

**Coût :** 268 000 euros

**Résultat :** Ce projet collectif et humain a obtenu le Prix Aurhalpin du patrimoine 2016 et les Rubans du patrimoine - prix régional - 2016. ■

# Baromètre de l'action sociale : Le CNAS marque sa différence



De tous les modes de gestion représentés dans le *Baromètre 2018 de l'action sociale dans les collectivités locales\**, le CNAS, 1<sup>er</sup> organisme mutualisateur de France par le nombre de bénéficiaires, enregistre les meilleurs taux de satisfaction.

## Des bénéficiaires bien informés

« Connaissez-vous les prestations auxquelles vous avez droit ? ». À cette question, les bénéficiaires du CNAS sont affirmatifs à 85 % (65 % pour les autres opérateurs). Un résultat à mettre en parallèle avec les moyens d'information et de conseil mis à leur disposition - site internet, correspondant, mission accueil-conseil, réunions... - dont 73 % s'estiment satisfaits (58 % pour les non adhérents au CNAS).

## Un accompagnement efficace

En matière de gestion de l'action sociale, 87 % des bénéficiaires du CNAS et des décideurs se déclarent satisfaits (dont près de 1 sur 4 très satisfait), contre 62 % pour les autres modes de gestion. De plus, 83 % des responsables sont satisfaits de l'accompagnement qu'apporte le CNAS à leur collectivité en matière de conseils et d'expertise. Hors CNAS, ce pourcentage plafonne à 67 %.

Session de formation pour des correspondants CNAS de l'Est.



© CNAS - Service communication

## Extrait du Baromètre 2018 de l'action sociale

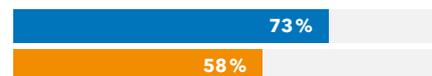
**CNAS**      **Hors CNAS**

### Prestations

#### Connaissent l'offre

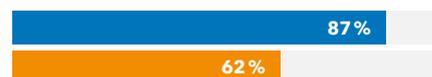


#### S'estiment bien informés et conseillés



### Gestion de l'action sociale

#### Sont satisfaits



#### S'estiment bien accompagnés



\* Paru dans La Gazette du 8 octobre 2018 et sur laGazette.fr. Étude quantitative en ligne réalisée du 6 juin au 30 juillet 2018 auprès de 563 responsables de l'action sociale dans les collectivités et 740 bénéficiaires, soit 1 303 répondants. Enquête menée par Infopro Digital Études pour La Gazette, en partenariat avec le CNAS.

## LE CNAS, C'EST :



**20 000**  
STRUCTURES ADHÉRENTES



**760 000**  
BÉNÉFICIAIRES



**136 MILLIONS**  
DE PRESTATIONS  
DISTRIBUÉES EN 2018

**2,5 MILLIONS**  
D'AYANTS DROIT



**94**  
DÉLÉGATIONS  
DÉPARTEMENTALES



**87 %**  
DE SATISFACTION GLOBALE  
(bénéficiaires et décideurs, selon le  
Baromètre de l'action sociale 2018)

**7**  
ANTENNES RÉGIONALES

chiffres au 03/2019

VOTRE ACTION SOCIALE  
DANS LE DÉTAIL  
SUR [CNAS.FR](http://CNAS.FR)



Pour les acteurs du service public local



## TRANSPORTS

### Une proposition de loi pour accélérer le désenclavement routier



Une proposition de loi a été déposée en novembre 2018 au Sénat par Jacques Mézard, Jean-Claude Requier et Yvon Collin. La présente proposition de loi vise à agir directement sur les causes de l'enclavement des territoires, en améliorant la qualité et l'accessibilité des moyens de transport dans les zones enclavées. L'article

1<sup>er</sup> fixe ainsi un nouvel objectif de désenclavement à horizon 2025 (avec des indicateurs d'éloignement kilométrique et temporel) et l'article 2 vise à permettre et faciliter la construction d'infrastructures routières moins lourdes dans les zones enclavées. Le texte a terminé sa première lecture au Sénat.

## DÉPLACEMENTS

### Les fractures territoriales béantes

Gardé sous le manteau au moment du premier week-end de manifestations des gilets jaunes en novembre, le sondage Ipsos « *Les Français et les fractures de la mobilité dans les territoires* » est riche d'enseignements. Produit à la commande de la *Fabrique des territoires*, club de réflexion financé par l'opérateur autoroutier Vinci, le document trace les modalités des fractures dans les déplacements domicile/travail : sur le coût, l'écart est de plus de 40 % entre un rural et un urbain (139 € en moyenne par mois contre 94 pour un urbain), sur la distance à parcourir pour accéder à l'emploi, si 43 % des Français sont à moins de 10 km de leur travail, seulement 27 % des ruraux ont cette chance. La perception s'en ressent, si 51 % des urbains se sentent avantagés dans les conditions de transport, le taux baisse à 41 % pour les ruraux. Côté coût de déplacement, 55 % des ruraux considèrent que

les dépenses ont un impact fort sur leur budget contre 43 % aux urbains. 45 % des ruraux estiment n'avoir aucun moyen alternatif faute d'autres offres de moyens de transports. Ce document au démarrage du débat sur la loi Mobilité prend une dimension singulière quant aux défis à relever, tant en termes de vision dans l'aménagement du territoire, que du financement des solutions alternatives. L'AMRF promeut par exemple une péréquation effective sur le versement mobilité qui sert à financer des solutions autres que la voiture individuelle. Par ailleurs le sondage teste les éléments d'accès aux services. Sans surprise, le monde rural décrit une mise à distance forte sur l'accès aux soins (sentiment de mise à distance 3 fois plus fort que pour les urbains) et à l'éducation (rapport de 1 à 2,5). Du pain sur la planche pour le Parlement afin de répondre à ce défi qui est aussi celui de la transition écologique.

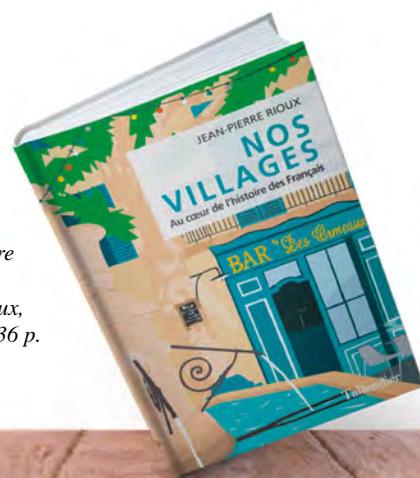
Plus d'informations : <https://www.ipsos.com/fr-fr/les-francais-et-les-fractures-de-la-mobilite-dans-les-territoires>

## NOS VILLAGES

### Un regard historique sur la place de la commune

Nouvel opus de l'historien Jean-Pierre Rioux qui publie « *Nos villages, au cœur de l'histoire des Français* ». A travers un voyage dans une dizaine de communes – dont Gargilès-Dampierre –, il nous emmène dans l'histoire du pays du moyen-âge à nos jours, pour nous conter la singularité et la permanence de la forme villageoise, proche de la cellule nucléaire familiale. Chacun y trouvera des références nourries comme cette rencontre de 22 000 maires à Paris, le 22 septembre 1900 pour l'Exposition universelle ; date à laquelle le président Gambetta dira de la commune « *c'est pour notre société une base solide, et pour la République, une assise de granit que ce suffrage universel. [...] Nous avons conquis le suffrage universel des campagnes : gardons-le bien, ne l'inquiétons pas, ne le laissons pas* » !

*Nos villages, au cœur de l'histoire des Français de Jean-Pierre Rioux, 2019, Tallandier, 336 p.*



## Peut-on faire confiance au projet de loi du gouvernement ?

Un projet de loi gouvernemental, appelé « Projet de loi pour une école de confiance » a été adopté à l'Assemblée Nationale, en première lecture, le 19 février 2019. Ce texte, qui contient des dispositions susceptibles d'impacter fortement l'organisation scolaire, sera prochainement examiné au Sénat. L'AMRF a publié un communiqué de presse sur ce projet de loi (à retrouver sur [www.amrf.fr](http://www.amrf.fr)), dont voici la synthèse des principales dispositions :

- L'abaissement à trois ans de l'obligation d'instruction [Article 2].

Cela se fait déjà en pratique. La conséquence, en l'inscrivant dans la loi, est que la participation financière de la commune de résidence de l'enfant scolarisé dans une école privée extérieure deviendra obligatoire pour les enfants dès 3 ans. Le point de vigilance rappelé par l'AMRF a donc été que la compensation financière de l'État devra se calculer sur des critères qui ne pénalisent aucune commune.

- Le renforcement du contrôle de l'instruction dispensée dans la famille [Articles 5 et suivants]

L'autorité de l'État compétente en matière d'éducation mettra en demeure les personnes responsables de l'enfant de l'inscrire à l'école, dans les quinze jours, et de faire aussitôt connaître au maire, qui en informe l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation, l'école ou l'établissement qu'elles auront choisi. En outre, le maire devra saisir le procureur de la République des faits constitutifs d'infraction (manquement à l'obligation scolaire).

- La faculté de créer des établissements publics locaux d'enseignement fondamentaux [Article 6 quater].

Ils associent les classes d'un collège et d'une ou de plusieurs écoles situées dans son secteur de recrutement. Ces établissements sont créés par arrêté du préfet, après avis de l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation, sur proposition conjointe des collectivités

territoriales ou EPCI de rattachement du collège et des écoles concernées, après conclusion d'une convention entre ces collectivités. Sur ce point, l'AMRF a rappelé avec force les risques de ce type d'établissements réunissant école et collège, qui va créer des différences d'une école à l'autre, notamment pour les écoles éloignées d'un collège, ou les RPI dispersés. De même, la nécessité d'une définition du maillage scolaire à l'échelle la plus fine du territoire et l'importance de conserver la proximité ont été rappelées, tout comme le rôle nécessaire du directeur d'école dans les écoles rurales.

Une action de mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative a été lancée par l'AMRF pour demander le retrait de la disposition, dont l'impact immédiat serait la fermeture d'écoles. L'obsession de la réduction des crédits par l'Éducation Nationale doublée de celle de concentrer et déplacer des enfants très jeunes loin de leur domicile, se faisant une nouvelle fois sur le dos des ruraux.

## LEADER

### Les territoires ruraux pourraient perdre plusieurs centaines de millions d'euros

Question d'actualité au Gouvernement le 7 mars au Sénat, Maryse Carrère, sénatrice RDSE des Hautes-Pyrénées s'adresse au ministre de l'Agriculture et demande « A l'heure de la négociation du cadre financier pluriannuel 2021-2027, pouvez-vous nous rassurer sur le maintien de l'enveloppe actuellement octroyée dans le cadre du dispositif Leader ? ». D'après la sénatrice, seuls 4% des 700 millions d'euros accordés par l'Europe dans le cadre du programme Leader 2014-2020 ont été versés. Rappelons que si les fonds ne sont pas utilisés d'ici 2020, ils seront perdus.

Réponse du ministre : « Madame la sénatrice, je ne vais pas vous rassurer,

*tout simplement parce que la situation n'est pas rassurante ! » (...)* « très peu de dossiers sont complètement apurés et ont donc pu être payés. Il est vrai – et c'est un drame absolu ! – que la France va perdre de ce fait plusieurs millions d'euros, voire plusieurs centaines de millions. » Il avoue que certaines collectivités et associations ont engagé des projets depuis plusieurs années et ne sont toujours pas payées.

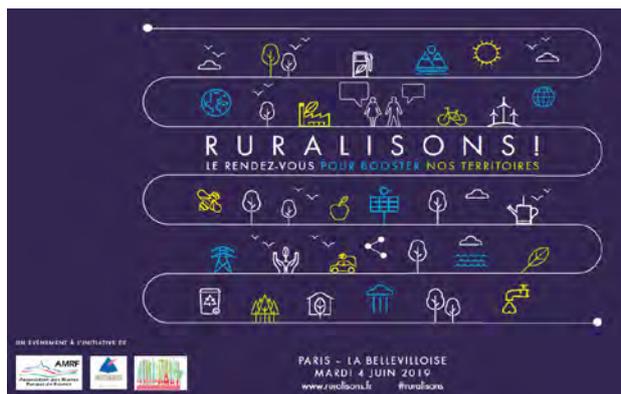
Il faut selon le ministre que « nous avançons vers un décroisement total des aides, une simplification et une clarification ». Ce à quoi la sénatrice lui répond : « nous devons vraiment réfléchir à la simplification de l'utilisation de ce type de fonds, en réduisant les échelons



*Le programme Leader a longtemps permis de soutenir les projets de développement local, comme ici à Saint-Julien-Molin-Molette dans la Loire pour la création d'un lieu culturel.*

*décisionnels et en donnant davantage de pouvoirs aux régions. Celles-ci ont aujourd'hui une autorité de gestion. Donnons leur aussi l'autorité en matière de financement ! »*

Une « spécificité » française quand on sait que de très nombreux pays ont « consommé » normalement leur crédit. La décision de transférer aux Régions la gestion des fonds semble être la principale cause de cette tragi-comédie pour le développement rural.



## A VOS AGENDAS

**L'AMRF ORGANISE AVEC L'UMIH ET L'ASSOCIATION DES NOUVELLES RURALITÉS, UNE RENCONTRE DE MISE EN VALEUR DE LA RURALITÉ ET DE SES ACTEURS : « RURALISONS ! », LE 4 JUIN À PARIS.**



## PARIS | SALON DE L'AGRICULTURE

### Une vision ambitieuse pour l'agriculture française

Les maires ruraux étaient présents au Salon de l'Agriculture, qui s'est tenu du 23 février au 3 mars 2019 à Paris. Occasion, pour Laurance Bussière, présidente des Maires ruraux de l'Eure, et Luc Waymel, président de l'AMR 59 et vice-président de l'AMRF, de rappeler l'engagement des maires ruraux sur le terrain lors d'un entretien sur la chaîne MSA TV.

Vanik Berberian, président de l'AMRF, a également profité de son passage au Salon de l'Agriculture pour défendre l'activité agricole et signer la tribune contre « l'agriculture

*bashing* » initiée par Marie-Guite Dufay, Présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il rappelle que « notre pays doit prendre soin de ses derniers paysans et redéfinir une vision ambitieuse pour l'agriculture française. L'agriculture est notre patrimoine à tous : champs de céréales à perte de vue, vignes suspendues à des talus, troupeaux sur les coteaux bocagers, maraîchage et vergers en fleurs ou en fruits, villages vivants... C'est cela, la France agricole, et nos agriculteurs méritent notre respect et notre reconnaissance. Nous avons le devoir de les soutenir ».



## RHÔNE-ALPES | MAIRIE DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE

### Une bouffée d'air frais pour la ruralité

Une présentation de travaux menés dans trois communes rurales par des étudiants de Sciences Po a donné lieu à de riches échanges sur la mairie du XXI<sup>e</sup> siècle. Conduits par les étudiants de la Public Factory, une plateforme de la Fabrique de l'innovation (Université de Lyon) opérée par Sciences Po Lyon avec le soutien de la Métropole de Lyon et plus particulièrement, les études de terrain se sont portées, dans le cadre de la commande de l'AMRF, dans trois communes rurales adhérentes : Beaujeu (Rhône), Saint Alban les Eaux (Loire), Chanaz (Savoie).

Deux sessions d'immersion dans la commune ont permis aux étudiants d'établir un diagnostic puis de mener des ateliers créatifs avec les élus, les agents municipaux et les administrés sur la mairie du XXI<sup>e</sup> siècle : quel avenir pour la mairie ? Quelles relations avec les administrés ? Quel aménagement des locaux municipaux ? Après une présentation des conclusions des trois études de cas, un rapport général



sur la mairie du XXI<sup>e</sup> siècle a été montré au public, en se focalisant sur cinq thèmes principaux : mairie, information et services ; mairie, ruralité et lien social ; la mairie de demain et la participation citoyenne ; numérique et mairie rurale ; l'environnement au cœur de la mairie du XXI<sup>e</sup> siècle.

Un plaidoyer pour la mairie rurale a également été élaboré et constitue un argumentaire intéressant à diffuser auprès des différents acteurs de la ruralité et des institutions. Le contenu produit sera bientôt disponible en ligne et sur demande auprès de l'AMRF.



## Citoyens, engagez-vous dans la Commune !

Yvan LUBRANESKI, maire des Molières (91) et président des Maires Ruraux de l'Essonne, Fanny LACROIX, Attachée Territoriale, Châtel-en-Trièves (38), Daniel CUEFF, maire de Langouët (35), Jérôme PERDRIX, maire-adjoint d'Ayen (19), Alain LAMOUR, maire de Longpont-sur-Orge (91) sont les premiers signataires d'un appel à l'engagement des citoyens dans la commune. Plus de détail sur cette démarche dans leur manifeste de 96 pages publié aux éditions Bookelis

« C'est au service du bien collectif que nous sommes engagés, avec ces milliers de bénévoles associatifs et de conseillers municipaux qui tiennent aujourd'hui notre France à bout de bras, dans un contexte de crise sans précédent.

### Et si, pour être mieux représentés et écoutés, nous prenions en main notre destin, là où nous sommes ?

Nos expériences ont de commun la richesse de la coopération citoyenne à l'échelon local, notre démarche est d'espérer que cette approche se généralise, notamment à l'occasion des élections municipales de 2020.

À l'échelle nationale, européenne ou internationale, les élites politiques peinent objectivement à trouver des solutions pour répondre aux défis de notre temps. Nos dirigeants se disent contraints par la dette publique sans se poser la question des intérêts financiers de leurs créanciers. Ces derniers, forts de leur poids économique, sont peu enclins à changer de modèle de développement. Ils exercent un lobbying permanent.

Partout dans le monde, les scientifiques alertent sur les dangers qui guettent notre humanité. Les sociétés humaines se sont emballées, elles gaspillent nos ressources communes, elles exaspèrent les populations sacrifiées par l'accumulation du capital et l'injuste partage des richesses produites.

Dans le même temps, le numérique libère les paroles dans les réseaux sociaux, toutes les paroles, les vraies, les fausses, celles des puissants bien sûr

mais aussi celles des plus faibles.

### Les citoyens ont perdu confiance en bien des choses et bien des hommes

Nous ne savons pas sur quoi de bon ou de mauvais peuvent ça ou là déboucher les mouvements sociaux en cours. Mais ils peuvent être l'opportunité de réveiller le pouvoir qui sommeille dans les citoyens que nous sommes. Et dans ce contexte, nous croyons à l'action locale basée sur la coopération et l'implication des femmes et des hommes de bonne volonté, en dehors des schémas habituels.

### Pourquoi maintenant ? Et que proposons-nous de nouveau ?

Le territoire où le citoyen vit, s'affirme comme un repère essentiel pour lui. C'est donc la commune, un bien commun par définition, qui est au centre du dispositif, premier échelon de la démocratie concrète et quotidienne.

Là, ce peut être un village, ailleurs une coopération entre villages, ici un quartier de ville.

Ce qui compte, c'est que la politique et la géographie concordent en un lieu pour que le citoyen se réapproprie une partie de son destin.

Nous voulons associer à cet appel toutes ces communes de France qui ont commencé à prendre ce chemin pour développer ce nouveau monde qui s'invente à tâtons, mais se construit sûrement, s'appuyant sur les réalités quotidiennes et proches, tout en restant connecté aux enjeux planétaires qui interrogent notre avenir commun.

Nous croyons que la co-construction à l'échelle des communes révèle les

projets collectifs les plus aboutis et les plus généreux en termes de solidarité, d'écologie, d'éducation et de culture. Nous sommes bien souvent « sans étiquette » mais nous ne sommes pas « sans valeurs ».

Ainsi, fleurissent des centaines d'initiatives pour la qualité de notre eau, de notre alimentation et de la production locale, les énergies renouvelables, la réduction des déchets, les apprentissages de nos enfants, la culture pour tous les âges...

### Réhabilitons pleinement le citoyen dans la cité.

La commune est à vous ! Jeunes et moins jeunes, acteurs de la société civile, citoyens inquiets mais emplis d'espoir et de volonté. Touchez de vos propres mains les réussites et les progrès réalisés, de purs bonheurs qui vous appartiennent vraiment.

Les élections municipales en 2020 peuvent amplifier et généraliser ce que nous avons commencé, pour façonner un nouveau modèle démocratique où la politique n'est pas la chose de quelques-uns, et répondre ensemble aux défis de notre temps.

Votre village ou votre ville n'attendent plus que vous, et votre envie de bien faire, ensemble, là où vous êtes, à l'écart des sectarismes politiques, des schémas qui enferment et excluent.

Tout le monde a sa place, résolument. Pour créer des collectifs autour de projets, pour être des citoyennes et des citoyens adultes, dans nos communes, engagez-vous ! »

Le site web [www.descommunesetdescitoyens.fr](http://www.descommunesetdescitoyens.fr) est en ligne.

YOLAINE DE COURSON

Députée LREM de Côte d'Or

## Un groupe d'études à l'Assemblée pour porter les enjeux de la ruralité

Yolaine de Courson, députée LREM de Côte d'Or préside le groupe d'études « enjeux de la ruralité » à l'Assemblée nationale. Celle qui était maire de la commune d'Arrans et ses 75 habitants défend l'action de la majorité présidentielle et veut croire à une possible « ruralisation » des textes de loi. Entretien :



**Vous présidez le groupe d'études « enjeux de la ruralité » à l'Assemblée. Comment ce thème a émergé au sein de l'Assemblée pour aboutir à la création d'un tel groupe ?**

*Les enjeux liés à la ruralité sont transversaux tant par les thèmes qu'au niveau des zones géographiques concernées : la ruralité recouvre - directement ou indirectement - l'ensemble du territoire français et des sujets aussi variés que la santé, la mobilité, l'aménagement du territoire, l'accès aux services publics (au premier titre desquels l'école), le raccordement numérique, etc.*

*C'est ce qui explique probablement que ce soit le groupe d'études qui compte le plus de députés membres (175), tous groupes politiques confondus. Au sein de ce groupe d'études, nous tentons de réfléchir en amont aux différents textes examinés*

*à l'Assemblée sur la manière dont ils peuvent mieux prendre en compte les enjeux ruraux et intégrer le nécessaire équilibre à trouver entre pôles urbains et pôle ruraux.*

**Quels sont les thèmes que vous y traitez et avec quels acteurs ? Y a-t-il des travaux communs avec le Sénat ?**

*Ma vision du travail de ce groupe d'études repose sur deux piliers : d'une part, étudier en profondeur toutes les politiques publiques et les lois nouvelles impactant la ruralité pour élaborer des propositions concrètes : fiscalité, équité territoriale, place du développement durable dans les territoires ruraux, etc. D'autre part, avoir un rôle prospectif permettant d'enrichir notre réflexion par des auditions (géographes, historiens, élus de pays ou de communautés de communes, maires, syndicats, auteurs, universitaires, etc.) et par*

*des déplacements sur le terrain.*

*Depuis son installation en mars 2018, nous avons tenté de balayer les différents sujets qui touchent directement les territoires ruraux : le développement et l'attractivité ; la mobilité ; les instruments financiers au service des territoires, les nouvelles formes de travail ; les innovations en matière de santé ; la future Agence nationale de cohésion des territoires, etc. À quelques semaines des élections européennes, la prochaine réunion sera consacrée à la prise en compte des enjeux de la ruralité dans les politiques publiques européennes.*

*Nous n'avons pas encore eu l'occasion de nous réunir avec nos collègues membres du groupe d'études ruralité au Sénat mais je les contacterai prochainement pour organiser une réunion commune car je ne doute pas que nous partageons les mêmes préoccupations et les mêmes ambitions.*

**L'ANCT APPORTERA AUX TERRITOIRES DES MOYENS EN TERMES D'INGÉNIERIE ET DE FINANCEMENTS ET UNE AIDE TRÈS COMPLÈTE POUR LEURS PROJETS ISSUS DU TERRAIN**

**En quoi vos travaux ont-ils déjà influencé le débat parlementaire sur les récentes lois ? En quoi les lois sont-elles aujourd'hui « ruralisées » ?**

*Ce groupe a pour but de sensibiliser les députés qui n'en sont pas membres à un certain nombre de sujets que nous portons. Par exemple, nous avons intégré l'accès aux fonds européens dans la loi portant création de l'Agence nationale de cohésion des territoires, et nous tentons d'inscrire dans le projet de loi santé la possibilité pour les zones sous-denses de mener des projets innovants, je pense notamment à l'excellente initiative PAÏS. Ce sont deux exemples récents de la manière dont on tente de « ruraliser » les lois.*

**Pourquoi la ruralité a-t-elle été si longtemps moins traitée que l'urbain par les décideurs politiques ?**

*Il y a l'idée selon laquelle le renforcement des métropoles irait de pair avec le renforcement des zones périurbaines, rurales ou sous-denses. Mais on remarque que ce n'est pas le cas. Je pense que beaucoup s'en rendent compte, j'en veux pour preuve le fait que Sébastien Lecornu et Jacqueline Gourault, deux ministres expérimentés et connaisseurs des territoires, sont chargés de la Cohésion territoriale et des Collectivités locales.*

**Pour aider la ruralité, les maires ruraux de France proposent que la notion de territoire soit intégrée à la Constitution, qu'en pensez-vous ?**

*Nous avons consacré une réunion du groupe d'études à la notion de territoire et à la gestion de l'espace dans le cadre de la réforme constitutionnelle en juin 2018 au cours de laquelle nous avons eu l'occasion d'auditionner Vanik Berberian. C'est une notion à laquelle beaucoup de députés sont attachés. Il faudra s'en ressaisir si la réforme de la Constitution est reprogrammée.*

**Le Parlement Européen a voté une résolution en faveur d'un agenda rural européen. L'Assemblée compte-t-elle s'en saisir ?**

*Cela me paraît indispensable de s'y intéresser. Je pense que ça passe par une mobilisation de tous, du Gouvernement aux élus locaux en passant par le Parlement. Mais pour cela, il faut trouver à la fois la meilleure façon et le meilleur moment.*

**Vous avez été la rapporteure de la loi sur la future Agence de cohésion des territoires à l'Assemblée. Les communes étaient exclues de son bénéfice dans le rapport du préfigurateur au profit des intercommunalités. Ce point a-t-il été corrigé ?**

*Toutes les communes, quelle que soit leur taille sont les bienvenues à l'Agence nationale de cohésion des territoires. Les réseaux associatifs y seront également accueillis, soutenus et accompagnés, comme cela est actuellement le cas avec le CGET. Le but de l'agence est de faire réussir les projets des territoires quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent.*

*L'ANCT apportera aux territoires des moyens en termes d'ingénierie et de financements et une aide très complète pour leurs projets issus du terrain tout en veillant à l'application différenciée des grands programmes nationaux, je pense par exemple aux programmes « cœur de ville » ou « Territoires d'industrie ».*

**7.2 Md€ sont distribués par l'État aux 35 000 communes selon un principe que contestent les maires ruraux (le 1 urbain vaut 2 ruraux). Comment votre groupe et l'Assemblée entendent-ils mettre un terme à cette ineptie soulignée d'une certaine manière par les mouvements sociaux initiés en partie par les habitants du rural pénalisés financièrement dans leurs déplacements et qui se sentent déconsidérés ?**

*On entend souvent que dans la répartition de la DGF, « un urbain vaut deux ruraux ». Je pense qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation. Dire cela, c'est confondre la dotation forfaitaire et la DGF, qui est constituée de plusieurs composantes différentes. En réalité, la Délégation aux collectivités territoriales a démontré que la péréquation a permis d'augmenter cet effort de solidarité depuis deux ans. ■*

**LE BUT DE L'AGENCE EST DE FAIRE RÉUSSIR LES PROJETS DES TERRITOIRES QUELS QU'ILS SOIENT ET OÙ QU'ILS SE TROUVENT**

### Centrale photovoltaïque • UNGERSHEIM, HAUT-RHIN

#### Résumé

Installation d'une centrale photovoltaïque de 19 hectares sur une ancienne friche industrielle.

#### Contexte

Le terrain était une ancienne friche industrielle qui appartenait aux mines de potasse et qui servait au stockage de chlorure de sodium. Ce terrain servait aussi à des dépôts de déchets: métaux ferreux, carcasses de voiture et pneus.

Quand les mines de potasse ont décidé de vendre, l'idée est venue de créer une centrale photovoltaïque à la place.

#### Objectifs

Démontrer que l'énergie renouvelable est suffisante pour une commune comme la nôtre.

#### Déroulement

Le terrain de 19 hectares est à cheval sur 4 communes. Les mines de potasse, qui étaient propriétaires ont décidé de vendre. En 2009, la commune d'Ungersheim a préempté pour racheter 6 hectares qui étaient sur son territoire pour implanter une centrale solaire. La commune voisine a fait de même avec sa partie de terrain (6 hectares).

Le développeur photovoltaïque choisi est

basé sur le département, utilise des matériaux recyclables, propose le loyer le plus favorable et s'engage à implanter sa société sur la commune.

La commune voisine a également choisi le même développeur.

Quant aux 7 hectares restants, ils ont été rachetés par le développeur.

Pour pouvoir vendre l'électricité produite malgré le moratoire photovoltaïque de 2010 qui limitait la puissance à 100 kWc, 55 sociétés ont été créées sur 55 parcelles, d'une puissance égale à 100 kWc. La centrale est devenue une centrale sur toitures. Deux sortes de bâtiments ont été construits sur ces parcelles : des auvents de 450 m<sup>2</sup> et des bâtiments de 700 m<sup>2</sup> pouvant accueillir des entreprises. Les auvents sont destinés à stocker du matériel.

Les bâtiments sont loués à des entreprises. La centrale est construite en 2012 et fonctionne depuis décembre 2012.

#### Partenaires mobilisés

Le développeur s'est tourné vers un investisseur allemand pour les 14 millions d'euros nécessaires à l'installation des panneaux photovoltaïques.

Les banques locales ont prêté les 3 millions nécessaires à la construction des bâtiments.

#### Résultats obtenus

Depuis 2013, la centrale dépasse les objectifs prévus. Elle devait fonctionner 1000 heures par an (calcul d'après l'ensoleillement) et finalement elle fonctionne 1100 heures. elle produit 6 GWh avec une puissance installée de 5,4 mégawatt. C'est la satisfaction d'apporter une pierre à l'édifice de l'autonomie énergétique.

Le développeur vend l'électricité produite au réseau. La commune récupère les loyers et le foncier du bâti. Aujourd'hui 11 entreprises se sont installées et ont créé 110 emplois sur la commune.

Ungersheim est en train de construire une autre centrale photovoltaïque sur sa commune, avec le même développeur.

#### Conseils

Aujourd'hui, il vaut mieux se diriger vers l'autoconsommation plutôt que la vente. Il faut être au plus près de la consommation, sur des toitures. Et vendre le surplus. Ce qui est possible aujourd'hui ne l'était pas en 2010.

**Date de réalisation :** 2012

**Durée :** 2 ans

**Coût :** 17 millions d'euros



#### Résumé

80 initiatives portées par la collectivité pour un projet de territoire numérique visant à réduire les inégalités d'usages.

#### Contexte

Les usages numériques sont omniprésents dans notre vie quotidienne et professionnelle. Les territoires ruraux disposent aussi de nombreux atouts et compétences dans cette transition numérique des territoires.

#### Objectifs

Mettre à disposition des habitants de la commune des lieux, outils et compétences qui accompagnent l'ensemble de la population dans cette transformation numérique

### Village numérique • AYEN, CORRÈZE

des usages ( vie quotidienne, travail, mobilité, information éducation...)

Rendre plus attractif le territoire (tourisme, économie,espaces, débit...)

Développer l'information citoyenne et la mise en réseau des différents acteurs et partenaires

Réduire la fracture numérique entre les habitants et générations

#### Déroulement

En 2014 consciente des bouleversements et des fractures possibles liés aux nouveaux usages numériques, la collectivité devient adhérente de l'association nationale ville internet avec l'idée d'appartenance à une « communauté » d'initiatives numériques de terrain et citoyenne.

Labellisée 3 @ en 2015, 2016 et 2017, la commune obtient une quatrième @ en 2018 grâce à plus de 80 initiatives mises en place dans 12 thématiques :

• Identité / Vie associative / Services pu-

blics / Démocratie locale

- Vie quotidienne / Cohésion sociale / Solidarités / Territoire durable
- Education / Médiation / Coopération / Culture et patrimoine
- Emploi / Innovation / Développement économique / Attractivité

#### Partenaires mobilisés

Les agents, l'équipe éducative, les partenaires de la Maison de services au public, le tissu associatif

#### Résultats obtenus

80 initiatives numériques

#### Conseils

Ne pas hésiter à se faire accompagner par des personnes ressources de son territoire et essayer de financer un temps de référent numérique ( temps d'agent dédié, service civique, contrat d'alternance...)

**Date de réalisation :** 2012

**Durée :** en cours

**Coût :** 3000 euros/an

## Apéro concerts sur la place du village • FLAGY, SEINE-ET-MARNE



### Résumé

La commune de Flagy organise un apéro-concert tous les vendredis soirs de juin et juillet sur la place du village et réussi à réunir à chaque fois 1000 visiteurs.

### Contexte

Nous voulions éviter que nos territoires ruraux deviennent des villages dorts en créant des animations culturelles et en nous appuyant sur les associations de la commune.

Le projet est né il y a 8 ans et chaque année, nous organisons, avec le café et les associations du village, neuf apéros-concerts tous les vendredis de juin à juillet, qui per-

mettent de réunir chaque semaine 1000 visiteurs et de rapporter 2000 euros de bénéfice pour le café chaque vendredi et 10000 euros de recettes à l'année pour les associations.

### Objectifs

Le but est de faire vivre la commune aussi bien culturellement qu'économiquement. Si on veut que nos petits cafés résistent dans le temps, il faut créer des animations.

### Déroulement

Nous avons convaincu les associations de travailler avec nous sur ce projet. Il faut des bénévoles pour des manifestations comme celles-ci. J'ai cherché moi-même des groupes de musiques au départ. La qualité est venue après. Il fallait trouver comment rémunérer ces musiciens. Nous avons proposé le passage du chapeau. Ils ont accepté cette formule.

Les boissons sont vendues exclusivement par le café et la restauration est gérée par les associations.

Le CCAS vend également des parts de gâteaux, fournis par les habitants de Flagy et les sommes récoltées permettent d'aider les jeunes à financer leur permis de conduire.

### Partenaires mobilisés

Les associations et le café. La commune ne finance rien.

### Résultats obtenus

Très positifs. Les citoyens sont demandeurs de cette vie culturelle, festive et conviviale. Et puis ces événements participent à la vie économique du village. Les associations ont réussi à avoir une aisance financière grâce à ce projet qui leur permet d'investir dans du matériel.

Ces apéros-concerts réunissent trois piliers importants : le festif, la vie économique, et la vie sociale avec l'opération du CCAS.

### Conseils

Il faut un espace suffisamment sécurisé, sans circulation, pour accueillir autant de monde. Et il vaut mieux organiser ces événements le vendredi soir, ça permet de ne pas empiéter sur le week end. il y a trop de manifestations le samedi soir.

**Date de réalisation :** depuis 2010

**Durée :** 9 mois

**Coût :** 0 euro

## Cantine 100% bio • COURTONNE-LA-MEURDRAC, CALVADOS

### Résumé

Lors de la crise de la vache folle, la commune a décidé d'introduire des aliments bio à la cantine scolaire. Le bio est monté progressivement jusqu'à arriver à 50% en 2017. Pour la rentrée 2018, nous sommes 100% bio.

### Contexte

La crise de la vache folle a été le déclencheur, mais la commune a toujours été soucieuse de la solidarité et du développement durable. Depuis le début des années 2000, il n'y a que des décisions qui vont dans ce sens. La montée en puissance du bio à la cantine entre 2002 et 2014 a permis de passer à 50% en 2017 et 100% en 2018.



### Objectifs

Donner des aliments sains à nos enfants sans alourdir le coût pour les parents et créer un outil pédagogique : nous faisons découvrir aux enfants des aliments locaux qu'ils ne connaissent pas ou peu. Le bio a renforcé cette orientation.

Nos principes : Bio, local et saisonnier

### Déroulement

Nous avons pris la décision de passer à 100% bio à la rentrée 2017 pour une application à la rentrée 2018. Nous nous sommes donnés un an pour trouver les fournisseurs le plus possible locaux, et bio.

### Partenaires mobilisés

Nos fournisseurs et une plateforme internet (manger bio en Normandie) qui fédère les producteurs et distribue leurs produits. Quand ils n'ont pas un produit, ils s'adressent à la branche collectivités de Biocoop.

Le passage de 50% à 100% nous a coûté 40 centimes par repas. Avant le repas coûtait 4.60 euros et nous facturions 3.55 euros

aux parents. Aujourd'hui, il coûte 5 euros, et nous facturons toujours 3.55 euros aux parents.

### Résultats obtenus

La satisfaction de tout le monde. Le passage au 100% bio a été très bien accueilli. Nous avons une couverture médiatique impressionnante, à laquelle nous ne nous attendions pas. Je suis parti au départ sur une communication très légère et ça a suivi avec France 3, France 2, l'AFP, Public Sénat, Ouest France... C'est tellement, que nous avons décidé d'arrêter de parler à la presse.

### Conseils

Il faut avoir du personnel un minimum convaincu que le bio est incontournable. Et il faut se rapprocher d'associations (souvent en lien avec le conseil départemental) pour la diffusion de produits locaux.

**Date de réalisation :** 2018

**Durée :** 1 an

**Coût :** 40 centimes supplémentaires par repas



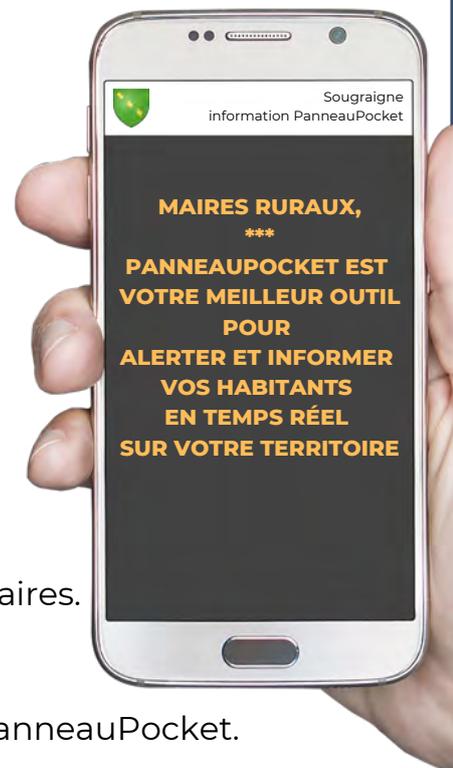
**Nom**  
PanneauPocket

### Objectifs

- Alerter et informer les habitants à moindre coût.
- Renforcez le lien entre élus et administrés.

### Signes Particuliers

- Vos panneaux d'alertes et d'informations sont toujours dans la poche des habitants de votre commune.
- Aucune inscription ou coordonnées personnelles ne sont nécessaires.
- Les citoyens sont prévenus en temps réel par une notification à chaque nouveaux panneaux.
- 720 communes et intercommunalités en France utilisent déjà PanneauPocket.



## Tarifs adhérents

### à l'Association des Maires Ruraux de France

- **130 euros TTC/an** pour une commune de moins de **1000 habitants**
- **180 euros TTC/an** pour une commune de moins de **2000 habitants**
- **230 euros TTC/an** pour une commune de moins de **3000 habitants**
- **280 euros TTC/an** pour une commune de moins de **4000 habitants**

**Offert :** un kit de communication pour informer vos habitants de l'arrivée de PanneauPocket dans votre commune.

### Vos missions si vous l'acceptez

- 1 - Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket sur votre téléphone et regardez les panneaux de nos 720 communes déjà utilisatrices.
- 2 - Visitez notre site [www.panneaupocket.com](http://www.panneaupocket.com)
- 3 - Contactez moi, Coline TISSERAND au 06.48.00.81.84



**PANNEAUPOCKET**  
« Ma commune dans la poche »

